

Le 19 juillet 2007

**EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DE LA FONCTION PUBLIQUE  
2006- 2007  
OBSERVATIONS DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES**

**LE DISCOURS DU GOUVERNEMENT SUR LE DEFICIT ET LA DETTE**

Vos discours dominants, sur ce sujet, tournent toujours autour des budgets publics qui sont durablement en déficit. Et comme il ne faut pas augmenter les prélèvements obligatoires (donc les recettes budgétaires) il n'y a plus qu'une solution qui s'impose pour vous c'est celle de faire baisser les dépenses.

Au sein de la zone euro, la situation de la France est loin d'être alarmiste: la dette publique y est inférieure à la moyenne, les français disposent d'une très haute épargne, le patrimoine et les réserves en or de l'Etat français sont une richesse qui rassure les créanciers de l'Etat...

Mais vous avez, à mon sens, un discours anti-pédagogique concernant les déficits et la dette. Vous instrumentalisez cette dernière, pour faire passer «la peur de la faillite», afin de justifier le recul de l'action publique.

Or, vous savez bien, que l'augmentation de la dette résulte notamment d'une hausse des taux d'intérêt versés aux détenteurs de titres d'Etat et de l'effet boule de neige, surtout lorsque les taux d'intérêts sont supérieurs à la croissance du PIB, ce qui a été longtemps le cas en France.

Vous savez aussi, que les détenteurs de la dette sont, pour près de la moitié, essentiellement les investisseurs institutionnels, les entreprises d'assurance, les établissements de crédit et les caisses de retraite. Les OPCVM (Organismes de Placement collectif en Valeurs Mobilières) en détiennent 10 % environ. La détention directe par les ménages est faible. La détention indirecte est plus importante, via les produits d'épargne tels que l'assurance vie, les OPCVM, les SICAV (Société d'investissements à capital variable).

**LES EFFECTIFS DE LA FP**

De plus, lorsque le même ministre dit «que les effectifs de la Fonction publique ne cesse d'augmenter (malgré les ordinateurs...)» je pense très sincèrement qu'il aurait dû être destinataire du dernier rapport annuel sur l'état de la fonction publique, dans lequel on trouve les indications suivantes: « En tenant compte des emplois aidés, qui ont diminué de 15 % entre 2004 et 2005, la hausse globale (des trois FP) est limitée à 0,7%. Ainsi, la progression des effectifs des fonctions publiques territoriale et hospitalière est plus faible (+1,6 et +2,0%) et les effectifs de la fonction publique d'Etat diminuent quant à eux de - 0,3 %.

Dans les établissements publics, les effectifs progresse de + 7,8 % en raison: de l'embauche des assistants d'éducation dans les EPLE et d'autre part de l'augmentation

d'agents non titulaires à l'ANPE (conseillers de l'ANPE).

Enfin, derniers chiffres : en onze ans, les effectifs (hors emplois aidés) ont progressé de 4,5 % avec des évolutions contrastées : recul aux ministères de l'Economie ( - 6,6 %) et de l'équipement ( - 5,3 %), augmentation dans le cadre des missions de sécurité, à l'intérieur ( + 6,4 %), à la justice (+ 23,6%) et à la défense ( + 8,0 %).

## **LES EMPLOIS**

Emplois de non titulaires très importants, emplois de contractuels (déjà dit dans la liminaire).....ce ne sont des suppressions d'emplois que vous devez faire mais des créations pour demeurer cohérents.

## **LA DEGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Les chiffres donnés dans le rapport annuel sur l'état de la Fonction Publique, montrent que sur l'ensemble des comités hygiène et sécurité, les thèmes abordés concernent pour deux tiers les conditions de travail, et pour un tiers, le suivi médical des agents.

La problématique des conditions de travail, faisant partie des thèmes les plus fréquemment abordés en 2005 en CHS, nous ne pouvons que nous étonner et nous interroger sur le faible nombre d'inspecteurs hygiène et sécurité pour l'ensemble de la FP : 193 dont seulement 17 pour le seul ex Minéfi et 13 pour la défense et l'intérieur. En clair : moins d'un inspecteur IHS pour 10 000 agents. C'est, ce qui s'appelle communément, « se moquer du monde ».

Toujours dans ce domaine, les fonctionnaires ne sont pas mieux servis avec les 1692 agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) pour l'ensemble de la Fonction publique, et le peu de temps que vous leur accordez pour exercer leur mission, démontre bien le peu d'intérêt de l'Administration à cette question.

Concernant les médecins de prévention, l'ensemble des administrations déclare unanimement en avoir un réel besoin et constate une insuffisance en la matière. Les problèmes viennent essentiellement des difficultés de recrutement et de leurs rémunérations, sachant qu'à ce jour ces médecins ne peuvent que consacrer 30% de leur temps de travail pour réaliser cette mission.

Pourtant dans ce domaine, il y aurait beaucoup à faire afin de réduire les chiffres des accidents du travail, des congés de longue maladie et de longue durée, qui à eux seuls représentent 43% des journées d'arrêt de travail, soit près de 4% des agents de la Fonction publique.

Une constatation, un étonnement, une interrogation (encore) sur quelques chiffres du rapport : les accidents de travail et de trajet augmentent de +0,1 point entre 2004 et 2005, avec un pic de + 0,4 % au Minefi en 2004, ministère particulièrement perturbé par de nombreuses réformes.

## **LES DISCRIMINATIONS**

Quand l'administration constate qu'elle devrait améliorer sa politique de l'emploi en

luttant contre les discriminations, elle en reste au constat, c'est dommage.

Ainsi, les femmes ne semblent pas gagnantes (et c'est un euphémisme) lorsque l'on analyse leur place dans la fonction publique. A titre d'exemple, les femmes fonctionnaires devenues mères, depuis la réforme des retraites, ne bénéficient plus de la bonification pour enfant et celle attribuée pour enfants nés avant la réforme est maintenant limitée.

Si la féminisation de la Fonction publique s'est poursuivie, nous pouvons toujours déplorer leur accès, encore difficile, à certaines catégories et notamment le décrochage entre le pourcentage de femmes en catégorie A et celui en catégorie A+

Les hauts emplois de direction semblent bel et bien une chasse gardée pour les hommes, et les femmes doivent se cantonner à certaines catégories.

Peut-être faut-il s'interroger sur les perspectives de carrière données aux femmes en tenant compte des réalités concrètes comme les contraintes familiales. Mais il est temps de dépasser ce constat et de prendre des mesures concrètes afin que cette situation ne perdure.

**Cette partie a largement été réduite en séance, à défaut de parole.**

Un autre exemple plus inquiétant, du rapport annuel : l'Union syndicale Solidaires conteste fortement la présence dans ce rapport, de statistiques qu'elle considère comme étant des «**statistiques ethniques**».

Constaté les disparités existantes entre les personnes intégrant ou non la Fonction publique est une chose. Présenter des statistiques détaillées ou distinguant certaines origines (par groupe de pays Maghreb/ Europe) et en indiquant si la personne a un ou deux parents issus de l'immigration, est totalement inacceptable, et en aucun cas de nature à éclairer le débat.

Vous devez par contre faire un effort d'intégration des catégories les moins favorisées économiquement et socialement.

Le PACTE reposait sur une bonne idée. Mais voilà encore une fausse bonne idée.

Tout d'abord, on ne peut pas dire que ce soit une réussite au vu du nombre de candidats et d'emplois créés.

S'il s'agissait de faciliter l'accès à la Fonction publique aux jeunes non diplômés et de les intégrer à l'aide une formation gratuite (qui aurait pu être une formation aux concours, mais ce n'est qu'un exemple, d'autres cas auraient pu ou peuvent être examinés dans le cadre d'un dialogue social de qualité), rémunérée par un salaire décent, nous aurions pu approuver.

Mais qu'en est-il réellement : formation minimaliste, période de formation sous-payée, précarisation pendant cette période, inexistence statutaire (pas d'instance paritaire pour défendre ces personnels). Non, toujours cette logique de pouvoir disposer d'un personnel flexible et malléable ! Quelle triste image, donnée par l'administration à ces jeunes, de la Fonction publique !

## **LES ELECTIONS EN CAP**

Faire respecter la démocratie et que toutes les OS de l'Union puissent se présenter (cf. la aussi la liminaire) aux élections professionnelles, là où des élections sont organisées.